

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIR

La *Politique familiale de remboursement des frais d'inscription aux activités de loisir* a pour objectif d'encourager les membres d'une famille à participer aux nombreuses activités offertes par la municipalité. Un remboursement sera appliqué sur le total des coûts d'inscription aux activités, conditionnellement au respect des règles d'admissibilité établies à la *politique*, dont notamment :

- ❖ être domicilié à Candiac;
- ❖ inscrire au moins deux membres de la famille, dont un enfant âgé de moins de 18 ans;
- ❖ la politique s'applique uniquement pour les activités récréatives; les activités de nature compétitive ou les camps de sélection ne sont pas admissibles;
- ❖ la politique s'applique par périodes d'activités distinctes, soit printemps/été ou automne/hiver;
- ❖ prendre note que les demandes seront traitées à la fin des deux saisons d'activités.

Détails						
NOM, PRÉNOM	No. de carte du citoyen	DATE DE NAISSANCE aaaa/mm/jj	ACTIVITÉ	MONTANT PAYÉ	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
					TAXES INCLUSES	SANS TAXES
SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES				TOTAL		
				RABAIS 20 %		
				À REMBOURSER		

Prénom et nom de famille du demandeur

Adresse
Code postal

Téléphone (résidence)



JOINDRE UNE COPIE DE VOS REÇUS ET REMETTRE UNE COPIE PAPIER À :

VILLE DE CANDIAC - SERVICE DES LOISIRS
Centre Claude-Hébert, 59, chemin Haendel, Candiac QC J5R 1R7

AU PLUS TARD LE 1^{er} SEPTEMBRE POUR LA SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ
ET AU PLUS TARD LE 1^{er} AVRIL POUR LA SAISON AUTOMNE-HIVER